

L'Initiative sur les salaires minimaux ferait augmenter de 66 pour cent le salaire minimum actuellement en vigueur dans l'agriculture.

L'agriculture reste un employeur à la traîne

Les employés agricoles sont moins payés et travaillent davantage que ceux des autres branches. Même en agriculture biologique, les conditions d'engagement restent à la traîne de celle d'autres branches comparables comme la construction ou l'industrie. L'Initiative sur les salaires minimums, sur laquelle nous voterons prochainement, aurait donc aussi un impact énorme sur les domaines biologiques qui ont de la main-d'œuvre non familiale.

Personne ne peut répondre exactement à la question de savoir si les domaines bio sont des employeurs tendanciellement plus attractifs pour les employés agricoles que les exploitations PER. Les chiffres manquent. «Des analyses d'échantillons non représentatifs montrent que certains producteurs prennent la question de la durabilité sociale très au sérieux», dit Jörg Schumacher, le responsable de Bio Suisse pour les relations commerciales équitables.

Le Cahier des charges est à peine plus sévère que la loi

«Les conditions d'engagement sont nettement meilleures dans ces fermes-là que ce qui est prescrit dans le Cahier des charges de Bio Suisse au sujet des exigences sociales», affirme Schumacher. À part deux principes (voir encadré), ces exigences ne vont cependant pas au-delà des dispositions légales. L'application des exigences sociales passe par une autodéclaration. Le formulaire correspondant se réfère aussi bien au Cahier des charges qu'aux exigences légales. Du point de vue du temps de travail, il se réfère aux contrats-types de travail cantonaux et pour les revenus aux salaires indicatifs de l'Union Suisse des Paysans (USP) et de l'Union Suisse des Paysannes et des Femmes Rurales (USPF), mais aussi de la Communauté de travail des Associations professionnelles d'employés agricoles (ABLA).

Augmentation des salaires indicatifs mais but inatteignable

L'USP, l'USPF et l'ABLA ont négocié fin octobre les salaires indicatifs pour 2014, qui ont augmenté de 1 pour cent

Les directives sociales de Bio Suisse

Les directives sociales adoptées par les délégués des organisations membres de Bio Suisse en 2006 (Cahier des charges, Partie I, Chapitre 4) se contentent de reprendre certaines dispositions légales fédérales et de renvoyer aux recommandations cantonales et internes à la branche. Il y quand même deux points où elles vont plus loin que les exigences légales. «Elles prescrivent par exemple que le rapport de travail doit être réglé par un contrat écrit pour tous les employés. Cela est vérifié chaque année dans le cadre du contrôle bio», explique Jörg Schumacher, chef de projet Relations commerciales équitables à Bio Suisse. Bio Suisse mise en outre sur une autodéclaration et sur un contrôle unique lors de la reconversion. Les producteurs doivent donc remplir et signer le formulaire d'autodéclaration de Bio Suisse. Des normes sociales ont aussi été édictées pour l'étranger en 2011. «Elles doivent par exemple permettre d'éviter le dumping salarial lors de la production à l'étranger des marchandises Bourgeon importées», dit Schumacher. «L'application se base sur l'autodéclaration et sur des contrôles par échantillonnage dans les entreprises.»

spu



«Il est grand temps que l'agriculture se dote enfin d'un réel partenariat social», trouve Philippe Sauvin de la Plateforme pour une agriculture socialement durable Agrisodu.

toutes catégories confondues. Le salaire minimal est donc maintenant de 3200 francs. L'ABLA a en outre réussi à obtenir quelques minimes améliorations en sa faveur dans le spécimen de contrat-type de travail de l'USP. La plupart des organisations de production n'ont par contre pas voulu de réduction du temps de travail, qui reste donc à 55 heures. «L'Initiative sur les salaires minimaux table sur une semaine de 43 heures», explique Mara Simonetta de l'ABLA. Les 22 francs de l'heure exigés par l'initiative représenteraient un salaire mensuel de 5600 francs avec 55 heures par semaine. «Cela fait 66 pour cent de plus que le salaire minimal actuel, et l'agriculture ne pourrait pas supporter le choc avec les prix et les coûts actuels», dit Simonetta elle-même. «Nous devons déjà être contents d'avoir obtenu 1 pour cent.»

Il y a de l'exploitation même en Suisse

Simonetta dresse aussi une image sombre au sujet des exigences relativement faibles. «J'ai chaque semaine un à deux cas d'employés agricoles qui nous demandent notre soutien.» Elle estime que les dispositions en vigueur ne sont pas respectées ou qu'il y a exploitation caractérisée dans 5 à 10 pour cent des rapports de travail. Elle ne sait par contre pas si les domaines bio sont plus ou moins concernés par ces problèmes. «Nous ne nous renseignons en fait jamais sur les systèmes agricoles pratiqués.»

Selon Philippe Sauvin, ancien agriculteur bio et actuel secrétaire de la Plateforme pour une agriculture socialement durable Agrisodu, à Gland VD, ces dispositions sont en tout cas respectées en règle générale par les domaines bio de Suisse romande, mais il trouve que «vu que ces disposition restent faibles, Bio Suisse devrait s'engager plus fortement dans ce domaine. En effet, les employés agricoles sont beaucoup plus mal lotis que ceux de branches comparables comme la construction ou l'industrie.» C'est aussi la raison principale pour laquelle de nombreux travailleurs agricoles étrangers changent pour la construction dès que leur situation juridique s'améliore un peu. Les contrats-types de travail cantonaux sont parfois catastrophiques et les salaires indicatifs sont trop bas.

Les buts principaux d'Agrisodu sont donc d'obtenir des prix agricoles équitables qui permettent un meilleur revenu familial et de meilleurs salaires pour les employés, une convention collective de travail (CCT) pour l'agriculture et l'assujettissement des employés agricoles à la loi générale sur le travail. «Il est grand temps que l'agriculture se dote enfin d'un réel partenariat social, et l'agriculture biologique devrait prendre les devants en donnant le bon exemple», exige Sauvin.

Bio Suisse veut davantage d'engagement social

Il trouve à ce sujet une oreille tout à fait attentive à Bio Suisse. «Bio Suisse et les paysans bio pourraient effectivement assumer un rôle pionnier dans ce domaine et appliquer correctement les principes de la durabilité sociale», dit par exemple Hans

L'Initiative sur les salaires minimaux

L'Initiative de l'Union syndicale suisse USS exige entre autres un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure. Pour une semaine de 42 heures, cela correspond à un salaire mensuel de 4000 francs.

Ramseier, le responsable du département Garantie et développement de la qualité. «Cela renchérirait encore plus les produits bio par rapport aux produits conventionnels, mais de l'autre côté ce serait aussi une plus-value facile à communiquer.» Martin Bossard, le responsable des affaires politiques, trouve lui aussi que le thème est important, mais il donne à réfléchir qu'une modification ne peut être décidée qu'en suivant un processus participatif. «Il faudrait élaborer un concept à long terme en impliquant les producteurs. Le revenu agricole doit augmenter globalement aussi bien pour les familles paysannes que pour leurs employés.»

Markus Spuhler

Le canton de Genève impose la semaine de 45 heures

Le canton de Genève impose définitivement la semaine de 45 heures en moyenne dans son contrattype de travail pour l'agriculture. L'organisation paysanne genevoise Agri Genève avait bien recouru contre cette disposition, mais elle a été déboutée en dernière instance par le Tribunal fédéral. Cela fait de Genève le canton suisse le plus avancé dans la protection des employés agricoles.



Tex Tschurtschenthaler et Christian Rathgeb suivent des stratégies différentes pour maîtriser le travail dans les cultures de légumes.

«Une augmentation des salaires devrait être reportée sur les produits»

La main-d'œuvre non familiale est un facteur de coût très important. Surtout dans les cultures maraîchères. Une augmentation des salaires aurait là des conséquences importantes. Entretien avec deux maraîchers qui envisagent ce défi de manière très différente l'un de l'autre.

> bioactualités: L'Initiative sur les salaires minimaux exige 4000 francs par mois et 43 heures par semaine, quelle augmentation de salaire cela représenterait-il dans le maraîchage bio?

> Christian Rathgeb: Les salaires de la main-d'œuvre étrangère sans formation agricole varient chez nous de 3170 à 5200 francs par mois. S'y rajoutent encore les primes, les indemnités de vacances etc. Le temps de travail fluctue entre 45 et 55 heures par semaine. Il y a peu de marge

Deux entreprises, deux approches

Christian Rathgeb dirige à Unterstammheim ZH avec sa famille et son équipe une grande ferme maraîchère qui emploie jusqu'à 250 personnes pendant les pics de travail et produit des légumes frais et de garde sur quelque 300 hectares de pleine terre et 8 hectares de serres. L'entreprise comprend aussi une unité d'emballage et de logistique.

Tex Tschurtschenthaler est cofondateur et membre de l'équipe d'exploitation de la coopérative maraîchère ortoloco à Dietlikon ZH. Ortoloco assure sur 1,4 ha de pleine terre et 4 ares de serres l'approvisionnement hebdomadaire en légumes des près de 500 membres coopérateurs qui participent aux cultures, aux récoltes et à la livraison des paniers de légumes.

de manœuvre pour l'efficacité du travail ou les performances, d'autant plus que les journées de travail sont forcément longues – surtout en été. Une augmentation des salaires devrait donc être répercutée directement sur nos produits.

Tex Tschurtschenthaler: L'acceptation de l'initiative n'aurait pas de répercussions

Rathgeb: «Une augmentation des salaires provoquerait un nouvel écartement de la différence entre le bio et le conventionnel.»

chez nous. Nous faisons en fait ce report depuis le début. Ortoloco a été créée par des consommateurs pour lesquels les salaires sont tout aussi importants que l'écologie, la régionalité et la saisonnalité. Actuellement nous payons 24,50 francs de l'heure à nos seuls employés, les maraîchers professionnels. Les membres peuvent influencer les dépenses salariales lors de l'assemblée générale annuelle. Les coûts d'exploitation, qui comprennent aussi les autres postes du budget, sont répartis entre les coopérateurs.

Quelles seraient les conséquences de l'initiative sur les salaires minimaux?

Rathgeb: Elles seraient forcément très différentes selon les produits. L'augmentation des coûts ne serait probablement pas très forte pour les cultures fortement mécanisées. Pour d'autres cultures avec par exemple beaucoup de désherbage, il faudrait recalculer exactement les coûts et aller discuter avec nos acheteurs. J'apprécierais encore moins qu'il y ait une augmentation générale des performances exigées. Les personnes peu qualifiées auraient alors moins de chances d'embauche dans le maraîchage.

Comment votre entreprise réagiraitelle en cas d'augmentation générale des salaires?

Rathgeb: Il y aurait un mélange de renchérissement des produits et d'augmentation des prestations exigées et de l'efficience. Les aspects sociaux ne doivent pas être oubliés. Le personnel qualifié, les conducteurs de tracteurs et les employés sont déjà mieux payés chez nous que ce que recommandent L'USP et l'ABLA. Il est par ailleurs aussi important pour nous d'avoir aux postes dirigeants des



Tschurtschenthaler (à gauche): Ortoloco a été créée par des consommateurs pour lesquels les salaires sont tout aussi importants que l'écologie, la régionalité et la saisonnalité.

personnes convaincues par l'agriculture biologique.

Le commerce de détail serait-il prêt à avaler l'augmentation des prix ou à la répercuter sur les consommateurs?

Rathgeb: Il faudrait le cas échéant se réunir avec les acheteurs, peut-être avec l'aide de Bio Suisse, et discuter à fond de la question. Les augmentations de prix sont cependant généralement impopulaires. Les détaillants trouvent que les produits bio ne devraient pas être plus de 20 à 30 pour cent plus chers que les conventionnels. Or

Tschurtschenthaler: «Le bio devrait cesser de se soumettre lui-même à des mécanismes commerciaux contreproductifs.»

on atteint déjà en partie cette limite. Une augmentation des salaires provoquerait un nouvel écartement de la différence de prix parce qu'il faut davantage de maind'œuvre dans la production bio. À notre avis, le commerce de détail a été généralement correct ces dix dernières années dans le secteur bio. Globalement ça ne va pas mal pour nous – même s'il y a eu ces dernières années un tour de vis sur les prix et la qualité.

Tschurtschenthaler: Ces hautes exigences des détaillants provoquent des coûts inutilement hauts que les employés doivent finalement aussi supporter. N'oublions pas les coûts de la marchandise qui n'est pas commercialisée uniquement à cause de défauts optiques. Notre coopérative veut par contre que toute la marchandise propre à la consommation aboutisse dans les paniers de nos consommateurs.

Est-ce que la notion de bio implique à votre avis une responsabilité sociale?

Tschurtschenthaler: La responsabilité sociale est un point central pour notre coopérative. Je ne crois pas que ce soit directement lié au bio ou pas bio.

Rathgeb: Bio ou pas bio, les bonnes relations avec les gens sont pour nous une question de principe. Nous avons dans notre ferme des personnes qui reviennent chaque saison depuis plus de 30 ans. Et il y a assez peu de changements. Cela montre que nous sommes appréciés en tant qu'employeur. Le salaire est une chose, mais les rapports sont tout aussi importants.

Qu'attendent vos acheteurs sur le plan des exigences sociales?

Rathgeb: Nos acheteurs se préoccupent surtout de la qualité, des prix et de nos prestations. Sinon ils attendent que nous respections les exigences légales, les directives du label et la norme SwissGAP. L'hygiène et la sécurité du travail jouent aussi un rôle important. Du point de vue des normes sociales, la Suisse est en avance sur nombre de ses pays limitrophes.

De nombreux opposants à l'augmentation des salaires agricoles argumentent Rathgeb: «Il serait important que Bio Suisse s'engage en cas de nouvelles négociations des prix si les salaires augmentent.»

qu'on importerait tout de suite davantage en cas d'augmentation des salaires et donc des prix. Comment la branche bio pourrait-elle réagir à cela?

Tschurtschenthaler: La caisse enregis-

treuse est un mauvais outil pour décider ce qui durable et ce qui ne l'est pas. Le bio devrait cesser de se soumettre lui-même à des mécanismes contreproductifs. Il devrait à la place prendre les devants en matière d'approvisionnement durable et agir en conséquence.

Comment pensez-vous que Bio Suisse doit intervenir dans la question de la main-d'œuvre non familiale?

Tschurtschenthaler: «Nous avons reporté depuis le début les coûts des salaires plus élevés.»

Rathgeb: Il est important de ne pas se focaliser uniquement sur les salaires. Les autres facteurs sociaux, qui ne sont peut-être pas aussi faciles à mesurer, sont tout aussi importants. Renégocier les prix en cas d'augmentation des coûts est bien sûr aussi décisif. Il serait important que Bio Suisse nous soutienne. Une critique générale: La croissance est justifiée et bonne, mais il serait peut-être parfois mieux de ne pas entrer en matière si elle n'est possible que grâce à des concessions sur les prix payés aux producteurs.

Tschurtschenthaler: Il est important de communiquer aux consommateurs que la production des denrées alimentaires exige beaucoup de temps de mise en œuvre et une planification à long terme. L'importance des coûts dissimule le fait que le producteur ne peut pas bien estimer la demande au moment de la récolte et qu'il est contraint de produire trop, ce qui engendre des coûts inutiles que les employés doivent aider à supporter.

Interview: Markus Spuhler